



LES CLÉS POUR COMPRENDRE LE PROJET TERRITORIAL DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire adopté en mars 2020 est un projet d'avenir, pour la CCB et la CCE réunies, à l'horizon 2040. Tourné résolument vers l'Estuaire, il porte une ambition économique forte et à haute qualité de vie pour ses habitants et ses entreprises, en tirant parti de ses ressources et de son positionnement géographique.

Tirer parti de son positionnement

... proche de la métropole bordelaise, le long de l'Estuaire et en interface avec d'autres territoires (Charente-Maritime, Cubzaguais Nord Gironde), pour développer son attractivité résidentielle et économique, initier des coopérations dans les domaines des mobilités, du tourisme, des énergies, entre autres.

Relever le défi environnemental et climatique

... en prônant un modèle de développement plus durable et moins consommateur d'espaces, en engageant pleinement le territoire dans la transition écologique et énergétique, en plaçant comme un principe fort d'aménagement l'adaptation du territoire à la nouvelle donne du réchauffement climatique.

Porter un projet ambitieux au service d'une identité plurielle, à la fois estuarienne, viticole, industrielle et métropolitaine

... qui soit tourné vers l'avenir et intègre des pratiques innovantes dans les modes de vivre, d'habiter et de produire,
... qui consolide la dynamique d'accueil des habitants, des entreprises et des touristes,
... qui préserve son cadre de vie de qualité,
... qui valorise les ressources territoriales et accompagne les filières traditionnelles et émergentes pour créer des emplois en proximité.

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT FIXÉS PAR LE SCOT

Le SCoT se fixe des objectifs ambitieux en matière d'accueil de population, de production de logements et de création d'emplois, à l'horizon 2040

Le SCoT ambitionne, en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux, de réduire de moitié le rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la précédente décennie.

Il prône un modèle de développement différent de celui de ces dernières décennies, plus économe, plus durable, plus résilient. Le Syndicat Mixte du SCoT est là pour accompagner les élus et les acteurs de notre territoire dans cette évolution.

Le SCoT est progressif et sa réussite est conditionnée à la réalisation de projets d'envergure

Le projet du SCoT est planifié. Il est phasé en 3 périodes de temps de 6 à 7 ans entre 2020 et 2040. Ce sont autant d'étapes dans la mise en œuvre progressive du projet et la réunion des conditions pour sa réussite.

Le SCoT oriente dans un premier temps son projet d'accueil de population et de développement sur le réinvestissement de la façade estuarienne et la consolidation de ses centralités historiques. Il pose ainsi les fondations pour amorcer ensuite un rééquilibrage à l'Est et intégrer progressivement et de façon bénéfique le processus de métropolisation bordelais.

Cette intégration s'amplifierait lors de la dernière phase, sous certaines conditions associées à la réalisation de plusieurs projets d'envergure de mobilité (réouverture de la ligne ferroviaire Blaye-Saint-Mariens, création d'un nouvel échangeur autoroutier,...) et de développement économique (campus des métiers et des qualifications sur la maintenance en environnement sensible, développement du parc Gironde Synergies, stratégie touristique Blaye Bourg Terres d'Estuaire,...).

Précision : la candidature du territoire à l'accueil de deux réacteurs nucléaires de nouvelle génération EPR2 n'était pas encore connue au moment de l'approbation du SCoT en mars 2020. Le projet n'est donc pas intégré au SCoT actuel qui permet néanmoins en l'état un développement en continuité du site du CNPE du Blayais.

Objectifs 2020-2040

+ 6 900 habitants

+ 3 700 emplois

+ 4 150 logements

- 50 % de consommation d'espaces

Une armature urbaine territoriale à 5 niveaux

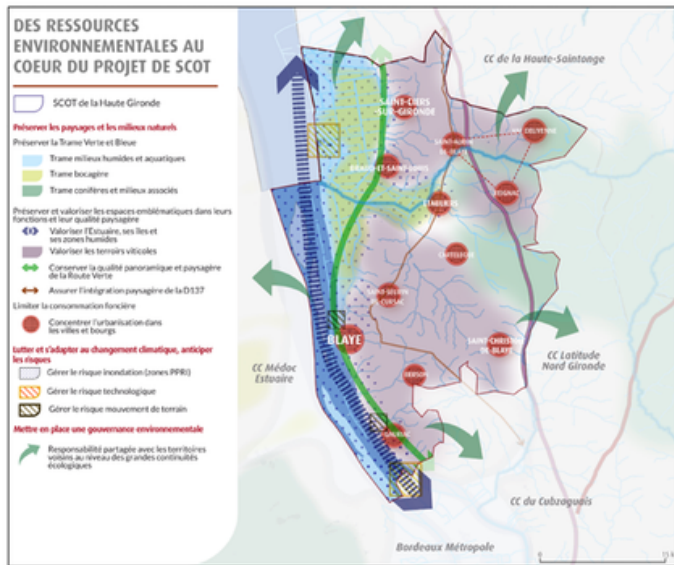
Le SCoT définit une armature urbaine hiérarchisée reconnaissant le vécu et les usages du territoire, les fonctionnalités des centralités et l'importance du maillage de base constitué des villages.

Le SCoT organise la consolidation et la redynamisation des polarités en cohérence avec leur niveau de fonction dans l'armature urbaine. Il pérennise également le niveau de développement passé des communes rurales.

Armature territoriale du SCoT de la Haute Gironde

Pôle principal	■ Blaye (+ Cars, Saint Martin-Lacaussade et Plassac)
Pôle structurant	■ Saint-Ciers-sur-Gironde
Pôle d'appui	■ Etauliers ■ Braud-et-Saint-Louis (atypique) ■ Saint-Christoly-de-Blaye (potentiel)
Pôle de proximité	■ Gauriac ■ Reignac / Saint-Aubin-de-Blaye / Val de Livenne (en réseau / fonction économique) ■ Berson ■ Cartelègue ■ Saint-Seurin-de-Cursac
Communes rurales	■ Saugon ■ Anglade ■ Mazion ■ Eyran ■ Saint-Paul ■ Saint-Ciers-de-Canesse ■ Saint-Palais ■ Gènerac ■ Bayon-sur-Gironde ■ Comps ■ Samonac ■ Saint-Genès-de-Blaye ■ Saint-Girons-d'Aiguevives ■ Campugnan ■ Saint-Androny ■ Villeneuve ■ Fours ■ Saint-Seurin-de-Bourg ■ Pleine-Selve

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU SCOT ET LEUR TRADUCTION SPATIALE



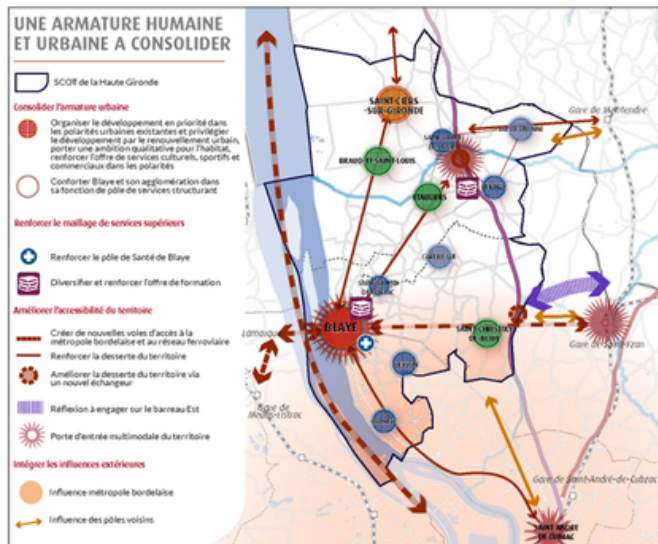
AXE 2 # Un développement économique équilibré et intégré, basé sur l'excellence des filières valorisant les ressources territoriales

ORIENTATION 1 : DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DES RESSOURCES ET DES SERVICES (VOLET COMMERCE ET SERVICES)

ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DES RESSOURCES ET DES SERVICES (VOLET INDUSTRIE, ARTISANAT ET LOGISTIQUE)

ORIENTATION 3 : DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DES RESSOURCES ET DES SERVICES (VOLET AGRICOLE)

ORIENTATION 4 : AMÉLIORER LES CONDITIONS CADRES INDISPENSABLES AU DÉVELOPPEMENT, LE NUMÉRIQUE ET LES MOBILITÉS



AXE 4 # Application locale de la loi Littoral

Riveraines d'un grand estuaire, 6 communes entre Blaye et Saint-Ciers-sur-Gironde sont concernées par la loi Littoral de 1986. Le SCoT décline localement les dispositions de la loi, en les adaptant au contexte local. Elles visent à protéger les milieux naturels littoraux et les activités économiques liées à l'eau, à lutter contre l'urbanisation linéaire du littoral et le mitage de l'espace.

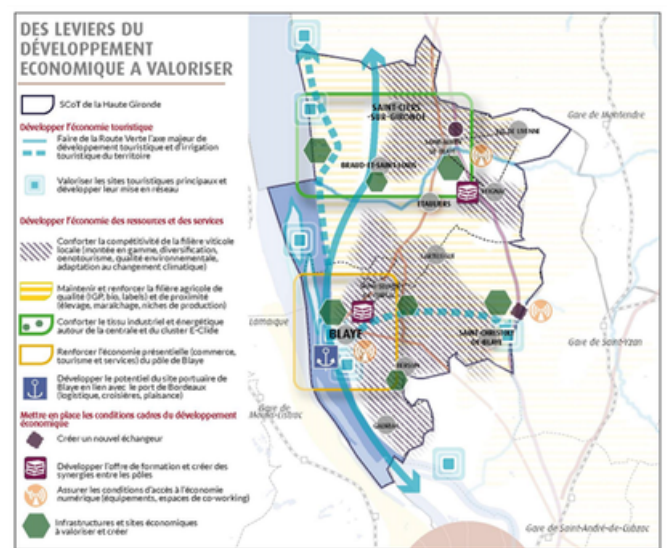


AXE 1 # Des ressources environnementales qui structurent le territoire et conditionnent son développement dans l'avenir

ORIENTATION 1 : PRÉSERVER LES PAYSAGES ET MILIEUX NATURELS, AMPLIFIER LEURS SERVICES RENDUS

ORIENTATION 2 : GÉRER RESPONSABLEMENT LES RESSOURCES ET DÉVELOPPER LEUR POTENTIEL DE VALORISATION

ORIENTATION 3 : ATTÉNUER LES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET S'ADAPTER A LA NOUVELLE DONNE CLIMATIQUE

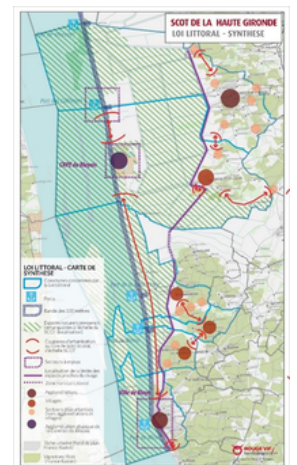


AXE 3 # Une armature humaine et urbaine qui s'inscrit dans son environnement et accompagne le développement économique du territoire

ORIENTATION 1 : CONSOLIDER L'ARMATURE URBAINE ET DE PROXIMITÉ LOCALE

ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER UN MAILLAGE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS HIÉRARCHISÉS ET POLARISÉS

ORIENTATION 3 : DÉVELOPPER UNE POLITIQUE EXIGEANTE EN MATIÈRE D'HABITAT ET RÉPONDRE AUX BESOINS DES POPULATIONS SPÉCIFIQUES



LE PROJET STRATÉGIQUE DU SCOT : ET MAINTENANT ?

Le SCoT sera amené à évoluer ...

Comme tout document d'urbanisme, le SCoT n'est pas "gravé dans le marbre" de manière définitive. Les élus peuvent le faire évoluer. Le code de l'urbanisme prévoit différentes procédures selon la nature des évolutions apportées (modification, révision, déclaration de projet valant mise en compatibilité).

Notre SCoT, au cours du mandat précédent, a d'ailleurs fait l'objet d'une modification sur la commune de Braud-et-Saint-Louis portant sur la requalification du secteur de la Borderie en « village » au titre de la loi Littoral modifiée par la loi ELAN. Ce secteur a été intégré au bourg principal afin de rendre à nouveau possible la construction de bâtiments économiques sur la zone d'activités existante.

... pour intégrer les lois ou les documents de rang supérieur qui s'imposent à lui

Sur ce mandat, notre SCoT devra nécessairement être repris pour être mis en compatibilité avec les documents et schémas de rang supérieur, tels que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires modifié ou le Schéma Régional des Carrières de la Nouvelle-Aquitaine, adoptés ces dernières années, ou encore les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) "Nappes profondes" et "Estuaire et milieux associés", en cours de révision actuellement.

Il devra aussi se mettre en compatibilité avec la loi Climat et Résilience modifiée qui définit la trajectoire nationale de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2050, avec pour objectif d'atteindre à cette échéance le "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN). La trajectoire nationale a été territorialisée dans le SRADDET à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. C'est un point de fragilité du SCoT actuel qui ne reprend pas le calendrier décennal de la loi (les objectifs sont phasés dans le SCoT actuel tous les 6-7 ans) et ne prévoit pas une inclinaison de sa trajectoire après 2031 (le SRADDET nous fixe un objectif de réduction de 30 % de la consommation d'espaces sur les deux prochaines décennies).

.... ou pour faciliter la réalisation des projets voulus par le territoire

Si la candidature du territoire est retenue, l'implantation d'une paire de réacteurs nucléaires de nouvelle génération EPR2 modifierait très significativement l'économie générale du projet territorial associé au SCoT. Une révision serait nécessaire. Le SCoT, complété par les PLUi, est l'outil adapté pour mettre en œuvre les conditions nécessaires à la réalisation de ce projet, notamment en matière de mise à niveau des infrastructures et des solutions de mobilité, de développement des infrastructures économiques pour l'accueil des entreprises qui participeront au projet, de construction des logements, des équipements et des services indispensables à l'accueil de leurs salariés et leurs familles.

Un nouveau régime s'appliquera en cas de révision du SCoT

En cas de révision, le SCoT changera de régime juridique. Il aura à appliquer le régime défini par l'ordonnance du 17 juin 2020 sur la modernisation des SCoT. Dans ce nouveau régime applicable depuis avril 2021, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est remplacé par un projet d'aménagement stratégique (PAS) au contenu plus souple et qui privilégie le rapprochement des politiques publiques, notamment par des approches transversales à travers les politiques de transitions : démographique, écologique, économique et énergétique. Les politiques de transition sont incontournables aujourd'hui et répondent à des enjeux qui ne seront pas remis en cause (biodiversité, ressources, paysages, risques, énergies bas carbone, mobilités, réindustrialisation, etc.).

L'ordonnance crée la possibilité d'avoir un programme d'actions pour faciliter la mise en œuvre du SCoT et d'avoir un SCoT tenant lieu de plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

La révision du SCoT devra intégrer aussi un Document d'Aménagement de l'Artisanat, du Commerce et de la Logistique, facultatif auparavant et devenu obligatoire avec la loi Climat et Résilience qui a voulu renforcer le volet « Logistique » des SCoT.

La loi de Simplification du droit de l'urbanisme et du logement du 26 novembre 2025 étend le délai pour réaliser l'analyse des résultats de l'application du Schéma de Cohérence Territoriale à 10 ans (au lieu de 6 ans auparavant). Depuis cette loi, le SCoT n'est plus caduc à cette échéance en l'absence de délibération sur le maintien ou la révision du schéma.

Informations pratiques



contact@scot-hautegironde.fr



www.scot-hautegironde.fr



05.57.42.68.90



SCoT Haute-gironde



Espace France Services
32 rue des Maçons - BP 134
33394 Blaye Cedex



https://sig-hautegironde.fr